

échos **bacots**

LE MAGAZINE DE BOIS-LE-ROI FÉV. 2017 N°9



BOIS-LE-ROI FÊTE SES CHAMPIONS !

Faits marquants



PAGE 4
« Prodiges »

Travaux



PAGE 20
L'avenue du 23 Août

Prévention



PAGE 26
Protection et sécurité

EchosBacots Février 2017 - Numéro 9

Directeur de la publication : Jérôme Mabilbe

Rédactrice en chef : Ramona Duperron

Photographies : Patrick Escudero/D.R. • Fotolia

Mairie • 4, avenue Paul Doumer • 77590 Bois-Le-Roi • 01 60 59 18 00 • www.ville-boisleroi.fr

Conception/Réalisation : **septieme.sens**

Tirage : 3 000 exemplaires sur papier PEFC

Imprimeur : SOGEM - Mormant

Dépôt légal à parution

sommaire



4 faits marquants

- Cérémonie du 11 novembre
- Spectacle Prodiges
- Inaugurations : école maternelle/aire de jeux
- Caravansérail
- Décembre en fête !
- La pirate écologique
- Les tout-petits aussi font leur spectacle !
- Décorations de Noël
- Après-midi festive et colis de Noël pour les seniors

8 zoom sur

- La cérémonie des champions bacots

12 dossier

- 2017 : nouvelle communauté d'agglomération

15 brèves

- Nestor Burma à Bois-Le-Roi
- Sécurisation des piétons sur le pont

16 save the date

18 urbanisme

- Autorisations d'urbanisme : mémo sur les dispositions à respecter

20 travaux

- Avenue du 23 août
- Quai de la Ruelle
- Allée de Barbeau
- Rue de la Croix de Vitry

22 environnement

- La maladie du buis

24 cadre de vie

- Le quai Olivier Métra

25 eau

- L'eau potable, 1 an... et après...

26 prévention

- Protection et sécurité

27 portrait

- Jean-Pierre Coulon

28 agenda

29 associations

30 tribunes libres

31 bloc-notes



Jérôme Mabile, Maire de Bois-Le-Roi

Vous avez été très nombreux à participer en ce début d'année à la Cérémonie des Champions. A travers ce moment festif et convivial, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur les sportifs bacots qui font la fierté de notre commune. Ainsi, la traditionnelle cérémonie des vœux a surtout été l'occasion de fêter nos Champions et de partager avec vous ce moment d'émotions en présence de Philippe Rozier.

Ces sportifs ont pour la plupart été formés par les bénévoles des associations bacottes. Je souhaite réaffirmer ici mon attachement particulier à ces femmes et ces hommes qui au quotidien œuvrent pour proposer des activités aux habitants. La municipalité est d'ailleurs engagée dans un échange partenarial avec les associations pour leur offrir un soutien adapté à leur besoin. Nous avons un double engagement : faire levier sur les actions en finançant de façon importante les projets associatifs tout en étant garant de la bonne utilisation des deniers publics.

A mi-mandat, les projets sont lancés et les réalisations témoignent de notre détermination à offrir aux Bacots des services et des équipements adaptés à leurs besoins. Le cadre de vie est une priorité ;

les réalisations sur la voirie, les aménagements de rues, mais aussi les différents travaux avancent :

■ La rue Pasteur est le résultat, à la satisfaction générale, d'une nouvelle approche tant dans la démarche de concertation que dans la qualité des aménagements.

■ Les travaux d'aménagement de l'avenue du 23 août ont commencé en novembre dernier.

■ L'allée de Barbeau et l'avenue du Maréchal Leclerc sont au programme de cette année. La concertation sur les aménagements de l'avenue Alfred Roll va être lancée prochainement.

■ L'école maternelle s'est agrandie et deux nouvelles aires de jeux ont été créées. Nous avons la satisfaction de constater que les familles prennent plaisir à s'y retrouver. Il est important de réinvestir l'espace public pour créer ces lieux de rencontres.

■ Le projet de vidéo-protection a franchi en 2016 toutes les étapes administratives préalables à sa mise en place cette année.

■ Nous avons également souhaité valoriser le patrimoine communal en lançant les travaux de rénovation de la mairie. Vous pouvez déjà en constater la première phase avec la rénovation extérieure et prochainement, c'est l'espace d'accueil qui sera réaménagé, pour vous permettre d'effectuer vos démarches dans un es-

pace repensé et adapté à vos attentes. La restauration du lavoir est aussi en bonne voie et doit se terminer au printemps.

D'autres projets sont en chantier et vont voir le jour très prochainement comme le déploiement de la fibre optique : 1500 connexions au printemps 2017 et les 1000 autres connexions au printemps 2018 couvrant ainsi l'intégralité du territoire.

Les services municipaux et les élus ont également beaucoup travaillé pour lancer des services en ligne facilitant le quotidien de chacun d'entre vous, à travers, par exemple, le portail famille permettant d'inscrire les enfants en ligne à l'accueil de loisirs ou à la cantine. Les services se modernisent comme la bibliothèque qui s'est informatisée.

Nous poursuivrons dans ce sens et très prochainement vous pourrez effectuer toutes vos premières démarches administratives en ligne.

Ce début d'année, c'est aussi le début d'une nouvelle aventure avec un rapprochement de 26 communes qui intègrent avec nous la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. J'ai souhaité vous apporter tout l'éclairage nécessaire dans ce numéro.

★ Cérémonie du 11 Novembre

11 NOVEMBRE Ce 11 Novembre, près de 300 personnes, dont une centaine d'enfants étaient réunis autour du monument aux morts pour célébrer la paix et partager le souvenir des soldats morts sur le front. La lecture par les enfants de l'école Olivier Métra de lettres de soldats français ou allemands écrites depuis le front, tout comme les chants entonnés sous la conduite des professeurs présents, sont autant de preuves que les élèves, grâce en partie à leurs enseignants, sont des acteurs pour construire l'histoire comme élément d'une transmission s'inscrivant dans une démarche collective. L'histoire se transmet. Les commémorations y participent.



★ « **Prodiges** » **12 NOVEMBRE** Non, non, il ne s'agissait en aucun cas d'une illusion. Ni même d'un tour de magie d'Olivier Pesch et de Christophe Delort. Enfin, si quand même, un peu ! « Prodiges » avait piqué la curiosité du public et la salle de l'EMC affichait bel et bien « Complet ». Au grand dam des spectateurs qui n'avaient pris la précaution de réserver. Et comme il nous a été demandé de ne rien dévoiler de ce que nous avons vu, ils ne sauront rien du spectacle, pas plus que vous chers lecteurs. A peine vous confierons nous que le public a traversé le temps et les époques du monde mystérieux du mentalisme et de l'illusion. Et que tous en sont revenus. Enfin, souhaitons-le ! Alors, pour la prochaine programmation Bois-Le-Roi/Chartrettes à l'EMC, c'est sûr, pensez à réserver, 210 places pas plus !



★Pot-pourri à la crème anglaise...

20 NOVEMBRE A la fin du XVII^{ème} siècle, le spectacle se passait rarement de musique. Au Dorset Garden Theatre par exemple, où fut créé *The Fairy Queen* de Purcell en 1692, on y donnait des Masques, genre hybride typiquement anglais, qui mêlait musique, danse et textes parlés et chantés. Le concert « A Fancy », proposé à l'église Saint-Pierre le 20 novembre 2016 par l'ensemble Le Caravansérail, quelques jours à peine avant l'enregistrement de son premier disque, a respecté cette tradition et aura été l'occasion pour les spectateurs présents de voyager dans un monde onirique sublimé par la voix de Rachel Redmond. Cette jeune chanteuse Soprano, d'origine écossaise, accompagnée du claveciniste Bertrand Cuiller, entourés d'une partie des remarquables musiciens formant cet ensemble à géométrie variable qu'est Le Caravansérail, sont assurément promis à un bel avenir.

★Inauguration de l'extension de l'école maternelle Robert Lesourd et de la nouvelle aire de jeux

19 NOVEMBRE Au terme de plusieurs mois de travaux, l'extension de l'école maternelle Robert Lesourd a été livrée en temps et en heure pour la rentrée 2016.



NATURE DES TRAVAUX

AVANT : 1 classe à l'étage, 2 zones de sanitaires, une bibliothèque extérieure au bâtiment.

AUJOURD'HUI : 7 classes en rez-de-chaussée, une 3^{ème} zone de sanitaires, une bibliothèque à l'intérieur du bâtiment, un espace de restauration scolaire agrandi. Les travaux ont été conduits sans aucun jour de fermeture, en respectant la vie de

l'école.

Cette extension a été inaugurée le samedi 19 novembre 2016, l'occasion pour tous de découvrir ou redécouvrir les lieux. En effet, depuis l'application des dispositions relatives au plan Vigipirate, il n'est plus possible aux parents d'entrer dans l'enceinte de l'établissement. La visite a permis de constater les modifications apportées à l'environnement quotidien des

enfants. Le lieu d'accueil a été pensé afin d'offrir plus d'espace, plus de confort, plus de luminosité et une meilleure adaptation à l'effectif.

A proximité immédiate de l'école maternelle, la nouvelle aire de jeux, destinée aux 0 à 6 ans, permet aux enfants de s'amuser sous le regard bienveillant des parents, des accompagnants ou des assistantes maternelles.

★ décembre

★ La pirate écologique

Spectacle pour enfants

14 DÉCEMBRE Pas loin de 400 personnes, petits et grands, sont venus le 14 décembre assister au spectacle de Noël organisé par la Mairie de Bois-Le-Roi. Par son spectacle « La pirate écologique », la Compagnie du Théâtre de l'Imprévu a souhaité sensibiliser les enfants aux méfaits de la pollution sur notre environnement.

Mise en scène par un Bacot, Christophe Delort et interprétée par Charlotte Gachon et Cécilia Fornezzo, cette pièce interactive a permis de faire passer de manière ludique et humoristique un message sur l'intérêt de l'écologie et le respect de la mer. 90 enfants de l'accueil de loisirs s'y sont rendus, accompagnés de l'équipe de l'accueil de loisirs au complet. Equipés de leurs longues vues fabriquées pour l'occasion avec leurs animateurs, les petits moussaillons en herbe ont scruté l'horizon et ainsi aidé Carlotta et Gulimette à attraper le Capitaine Beurk qui prenait un malin

plaisir à jeter ses déchets dans la mer ! Sur le chemin du retour, les enfants ont entonné à tue-tête la devise du spectacle: « Hisse etet ho ! Les matelots ! Faut qu'on nettoie toute l'eau ! ». A leur arrivée à l'accueil de loisirs, les enfants ont eu la bonne surprise de découvrir un lutin du Père Noël venu spécialement du Pôle Nord pour leur distribuer des friandises. « *J'ai bien aimé me cacher et crier pour faire peur au capitaine Beurk !* » Maé « *C'est triste que les tortues s'étouffent avec des sacs plastiques dans la mer* » Noémie « *C'était trop bien, tout !!* » Camille



★ Les tout-petits aussi ont eu leur spectacle !

1^{ER} DÉCEMBRE Le 1^{er} décembre, dans un joli décor d'hiver, 40 enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents ou de leur assistante maternelle ont eu le plaisir de suivre Charlotte la Marmotte dans toutes ses aventures. Avec elle, ils ont rencontré tous ses amis affairés aux préparatifs de la grande fête de Noël. Un moment magique accompagné par la douce mélodie de la harpe. Petits et grands sont repartis heureux de ce beau moment partagé avec de bons petits chocolats à déguster. Une initiative conjointe du relais d'assistantes maternelles (RAM) et de la halte-garderie à renouveler !

reenfête !

★ Décorations de Noël

Cette année, Bois-Le-Roi a joint l'utile à l'agréable pour décorer sa ville à l'occasion des fêtes de fin d'année.

En effet, des décors de Noël ont été fabriqués par des enfants de 8 à 10 ans dans le cadre des ateliers périscolaires de l'école Olivier Métra, pendant la pause méridienne et les ateliers NAP. Ces enfants ont participé avec plaisir et entrain : ils peuvent être fiers d'avoir ainsi contribué à la décoration de leur ville ! Au-delà de l'aspect artistique, ils ont développé leur esprit citoyen.

Deux ensembles de décors ont été installés sur la devanture du bâtiment de la Roseraie (Halte-garderie, RAM, Bibliothèque) et dans le sous-bois de la Rue du Clos de la Cure, pour le plus grand plaisir de tous.

Pour sensibiliser les enfants aux démarches écologiques, c'est sur la base de matériaux de récupération que les décors ont été agrémentés. En vous approchant bien, saurez-vous reconnaître les bouchons, capsules de café, cannettes et autres déchets du quotidien ?

Un grand merci et un grand bravo aux enfants pour leur participation enthousiaste ainsi qu'aux agents communaux qui ont permis ces belles réalisations.

Vu le succès, l'opération sera renouvelée pour d'autres occasions en 2017.



★ Après-midi festive et colis de Noël pour les Séniors

15 DÉCEMBRE Le repas de Noël des Séniors a ceci de particulier qu'il s'inscrit par tradition dans le partage et la convivialité. L'édition 2016 n'a pas dérogé à la règle. L'ambiance Cabaret savamment dosée et orchestrée par les charmantes hôtesses de la *Compagnie Scène d'Art et Danse* virevoltant dans leurs costumes strass, voilettes et froufrous, y a sans doute contribué ; mais encore fallait-il que les convives se mettent au diapason ? Ce fut le cas et il convient de remercier tous les acteurs de cette belle après-midi pour leur présence et leur participation active. Le CCAS et les services de la commune qui collaborent sur l'organisation de cet événement ont à cœur d'en faire, pour vous toutes et tous, un moment de plaisir. A celles et ceux ayant préféré le colis de Noël remis par les agents de la commune et les membres du CCAS en Mairie, nous espérons que vous en avez pleinement profité.



échos **zoom sur**



Bois-Le-Roi





fête ses champions



échos **zoom sur**



La première édition de la Cérémonie des champions était sur le thème du Brésil. Pourquoi le Brésil ? Parce que Bois-Le-Roi a brillé d'Or au JO de Rio cet été ... alors la municipalité a souhaité apporter un peu de chaleur du Brésil, pendant cette période de grand froid.



Avant d'ouvrir la cérémonie, le Maire, Jérôme Mabile, a adressé ses vœux aux administrés et aux partenaires institutionnels venus en nombre (plus de 500 personnes). Ce discours a permis de dresser un bilan des nombreuses réalisations sur la commune (travaux de voirie, agrandissement de l'école, construction des aires de jeux, rénovation de la mairie et du lavoir, déploiement de la fibre optique). Il a réaffirmé la volonté de poursuivre les chantiers qui faciliteront le quotidien des Bacots. Il en a profité pour rappeler son attachement au monde associatif, expliquant également son choix de mettre à l'honneur en ce début d'année, les Champions qui pour la plupart se sont formés au sein des associations de Bois-Le-Roi.





Dans la famille Rozier, les médailles d'Or font partie de l'histoire. Père et fils sont revenus avec émotion sur leurs parcours.

Philippe Rozier était bien évidemment l'invité d'honneur de cette belle soirée. Sa médaille d'Or autour du cou, il a envoyé un message fort à l'assistance : « **quand on a des rêves et qu'on y croit, ils se réalisent** ».

Quel beau message pour tous ces jeunes sportifs présents lors de cette cérémonie ! Les participants ont pu partager la fierté des champions autour du film réalisé en partenariat avec l'association *Bois-Le-Roi Audiovisuel*. La salle a chaleureusement applaudi ce film qui mettait en lumière le palmarès époustouflant des Champions bacots.

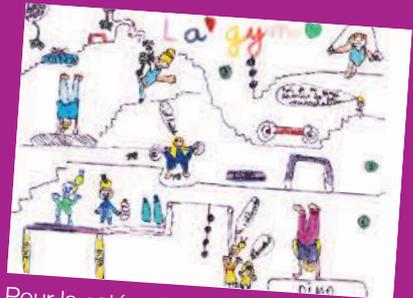
Le Maire a ensuite remis à chaque champion un livre dédicacé par Philippe Rozier ainsi qu'une invitation pour deux personnes à assister à l'un des nombreux spectacles de la Commune.

Concours « Dessine-moi ton sport »

Les enfants ont également apporté leur contribution à cette fête du sport en participant au concours « Dessine-moi ton sport ». Les gagnants ont reçu un bon-cadeau pour une initiation sportive à l'île de loisirs, ainsi que la mascotte des JO de Rio, offerte par Philippe Rozier.



Pour la catégorie des 3-6 ans, bravo à **Louis**, élève de Petite Section



Pour la catégorie des 6-8 ans, bravo à **Nina**, élève de CE1



Pour la catégorie des 8-11 ans, bravo à **Clément**, classe de CM1

Les Champions récompensés

★ **Timothée Sylvain**,
Champion de France
d'Equitation en CSO par
équipe

d'Europe Kata en 2016,
Vainqueur tournoi de France
Kata judo.

★ **Emmie Gelle**,
Championne de Seine-et-
Marne de marathon toute
catégorie. Vice-championne
de France de marathon dans
sa catégorie

★ **Martin Morlet**, recordman
de France avec un vol de 411
kms qui a duré 9h45,
Recordman d'Europe de
décollage à pied

★ **Guillaume Grimber**,
Champion de Seine-et-
Marne de Tir campagne.

★ **Stéphanie Beauvallet**
Victorieuse du tournoi du
Centre National des Sports
et de la Défense de
Fontainebleau

★ **Cédric Goullard**, 6^{ème}
place au championnat

★ Equipe de basket :
Victoria Almin, Lucille

**Charpagne, Juliette
Delaunay, Océane
Donadel, Lola Paillard,
Lou Pages, Sarah
Guegaden, Marie Baylac,
Farah Cherifi, Loanie
Soares, Marion Ochem,
Léa Mateu, Lucille
Carmont, Nolwen Gros,
Lynn Collard, Zianya
Goby** : Championnes
départementales

★ **Victor Spehar** et
Christophe Dekker, Vice-
champions de France
catégories cadet et vétéran



Le Pays de Fontainebleau : **notre nouvelle agglomération**

DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE, LA COMMUNE DE BOIS-LE-ROI A INTÉGRÉ LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU, DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017.

Elle se concrétise par

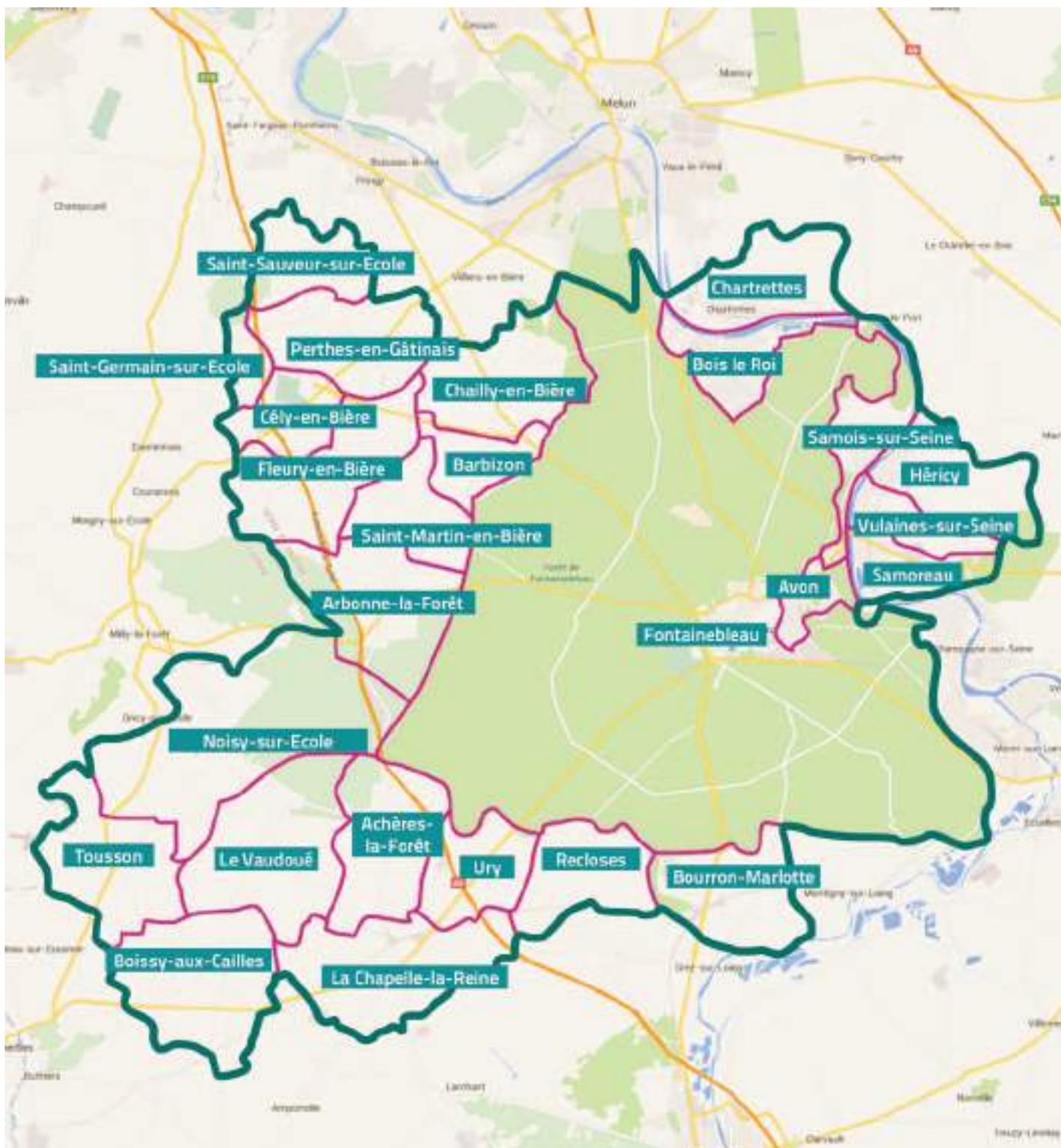
LA FUSION DE DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (CELLE DU « PAYS DE FONTAINEBLEAU » ET « ENTRE SEINE-ET- FORÊT »)

ET L'INTÉGRATION DES COMMUNES D'ACHÈRES-LA- FORÊT, ARBONNE-LA-FORÊT, BARBIZON, BOIS-LE-ROI, BOISSY-AUX-CAILLES, CÉLY, CHAILLY-EN-BIÈRE, LA CHAPELLE-LA-REINE, CHARTRETTES, FLEURY-EN-BIÈRE, NOISY-SUR-ÉCOLE, PERTHES-EN-GÂTINAIS, SAINT-GERMAIN-SUR-ÉCOLE, SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE, SAINT-SAUVEUR-SUR- ÉCOLE, TOUSSON, URY ET LE VAUDOÛÉ.

GOVERNANCE

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de l'agglomération. Il est composé de 61 conseillers communautaires, dont 5 conseillers pour la Commune de Bois-Le-Roi.

Vos élus communautaires sont : Jérôme MABILLE (Maire et Vice-Président de l'agglomération), Hubert TURQUET (1^{er} adjoint au Maire), Sylvie HANNION (adjointe au Maire en charge des finances), David DINTILHAC (conseiller municipal), Eloïse LANGLOIS (conseillère municipale).
Le Président est Pascal GOUHOURY.



UN NOUVEAU TERRITOIRE

En quelques mots :

- 1 communauté d'agglomération
- 26 communes
- 61 conseillers communautaires, dont 5 pour Bois-Le-Roi
- 68 212 habitants *

* INSEE 2013



Développement économique

Accueil des entreprises, création/aménagement de zones d'activités, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme.



Aménagement de l'espace communautaire

SCOT, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), création de zones d'aménagement d'intérêt communautaire, mobilité (transports).



Équilibre social de l'habitat

Programme local de l'habitat (PLH), politique de logement d'intérêt communautaire, action en faveur du logement social.

EN TANT QUE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, 6 COMPÉTENCES SONT OBLIGATOIRES POUR LES 26 COMMUNES DU TERRITOIRE



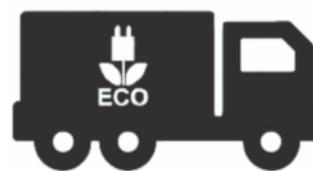
Politique de la ville

Développement urbain, insertion sociale et prévention de la délinquance.



Accueil des gens du voyage

Aménagement et gestion des aires d'accueil.



Déchets des ménages et assimilés

Collecte, traitement, élimination et valorisation.

ZOOM SUR L'AVENIR DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES



Les compétences optionnelles de l'ancienne Communauté de communes Pays de Seine seront définitivement transférées à l'agglomération ou restituées aux communes au bout d'un an, en fonction des statuts qui seront adoptés par le Conseil communautaire.

Dans l'attente, depuis le 1^{er} janvier 2017, sur notre Commune, ce sont les compétences suivantes qui sont portées par l'agglomération :

- Assainissement
- Environnement

Les compétences facultatives seront quant à elles conservées par l'agglomération ou restituées à la Commune dans un délai de 2 ans. Dans l'immédiat, elles sont portées par le Pays de Fontainebleau.

Au 1^{er} janvier 2017, il s'agit de :

- l'aménagement numérique,
- l'aménagement des bords de Seine,

Pour les actions d'accueil jeunesse « Journée Oxygènes », il y a une continuité de service public assurée par les services de la Communauté d'agglomération.

A SUIVRE

Nous reviendrons vers vous dès l'adoption des statuts par le Conseil Communautaire qui définiront les compétences optionnelles et facultatives portées définitivement par l'agglomération.

NESTOR BURMA À BOIS-LE-ROI : L'ÉNIGME BACOTE

La bande dessinée Nestor Burma contre CQFD (Texte et dessin de Moynot, d'après l'univers graphique de Tardi), publiée en 2016 par Casterman, reprend (avec cependant de substantielles modifications) le scénario du livre éponyme de Léo Malet, paru en 1945 et réédité ultérieurement dans les collections 10/18 et Bouquins.

L'action se déroule en 1942 et, pour partie, à Bois-Le-Roi (environ un quart des planches). Monté dans un train à la gare de Lyon, avec l'intention de filer une mystérieuse jeune fille rousse, Nestor Burma arrive à la gare de Bois-Le-Roi par une nuit froide et pluvieuse, se rend rue Aimé Perret, fait escale au Café de la gare, avant de se retrouver rue de la Croix de Vitry.

Tout laisse à penser que Léo Malet connaissait Bois-Le-Roi, que Nestor

Burma apprécie peu (la cambrousse, ce sinistre bled, ce bled infâme), mais rien ne le prouve, pas même la lecture de sa biographie illustrée, La vache enragée, parue en 1988 (éd. Hoëbeke). La précision des dessins de Moynot porte à croire qu'il a réalisé des repérages précis tant sur le terrain que sur des cartes postales anciennes.

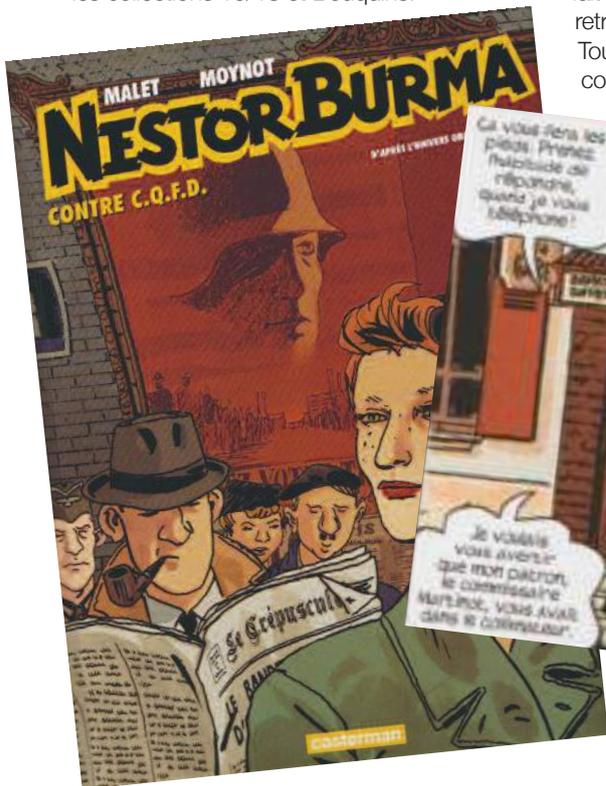
Georges Miroux et

Jean Varly Bois-Le-Roi

Audiovisuel et Patrimoine



Extrait de l'ouvrage "Nestor Burma contre CQFD", de Malet et Tardi © Casterman. Avec l'aimable autorisation des auteurs et des Editions Casterman. Ref : AG/016/236/Internet



SÉCURISATION DES PIÉTONS SUR LE PONT

L'éclairage du pont entre Bois-Le-Roi et Chartrettes a été réalisé pour assurer la sécurité des piétons. Ces travaux ont été réalisés par une entreprise locale avec l'aval et le soutien des services du département. Le projet a été financé par la communauté des Pays de Seine pour un montant de 22500 € environ. Les luminaires type LED installés tous les 6 mètres participent aux économies d'énergie par rapport aux lampes à incandescence. Les hublots tubulaires sont en polycarbonate, très résistants aux chocs. Actuellement, l'éclairage est commandé par une cellule de détection de l'obscurité. De plus, l'éclairage peut être programmé via une horloge interne, ce qui permet par exemple de l'éteindre à une heure donnée de la nuit.



vendredi 10 mars

20h30, Espace MultiCulturel
de Chartrettes,
43 rue Georges Clémenceau,
Chartrettes

« Not Just Married »

Spectacle de musiques et danses irlandaises par la Compagnie San Irish Dance et le groupe Owen's Friends. Owen's Friends explore avec talent le répertoire de la musique celtique irlandaise et écossaise. Violon, guitare, bodhran, flûtes et whistles vous embarquent dans un voyage débridé tel un irrésistible appel à la danse avec la troupe de SlanIrish Dance pour plus d'une heure sur un rythme d'enfer, alternant séquences de claquettes endiablées et levées de jambes à 90°. Le tout avec grâce et énergie, le sourire aux lèvres.

Réservation/Billetterie : Service Culturel
Mairie de Bois-Le-Roi Tél. 01 60 59 18 12

Plus d'infos : www.ville-boisleroi.fr
www.mairie-chartrettes.fr

Tarifs : 10 euros, 5 euros pour les 12-18 ans, gratuit moins de 12 ans et personnes en recherche d'emploi.



mardi 21 mars

Parents, professionnels, nous sommes tous formidables !

- « Il me cherche, il me dit NON... comment être à la hauteur ? »
- « Je ne sais pas poser de limites, est-ce si grave ? »
- « Comment éduquer à plusieurs ? »
- « Papa dit oui, maman dit non, et moi je fais quoi ? »

Le 21 mars, le Relais Assistantes Maternelles de Bois-Le-Roi vous invite à une conférence animée par Jean Epstein, psychosociologue, pour aborder ces questions avec vous parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance. Rendez-vous à 20h au préau Olivier Métra

Participation gratuite sur inscription :
ram@ville-boisleroi.fr

dimanche 16 avril

10h-12h

« Chasse et vous »

Chers enfants, à la chasse ! De nombreuses surprises vous attendent...Les chocolats seront de la partie.

Laissez-vous tenter par une mystérieuse aventure dans le parc de la mairie. Venez en famille, avec vos enfants, petits et grands, partager un moment convivial et festif.

vendredi 19 mai

20h30, Espace MultiCulturel
de Chartrettes,
43 rue Georges Clémenceau,
Chartrettes

Nouveau :

« Regards sur le Monde » « Permaculture, la voie de l'autonomie »

Projection/débat en présence des auteurs-réalisateurs, Carine Coisman et Julien Lenoir. La permaculture est un thème tendance. En France, elle est perçue comme une technique de jardinage. Ailleurs, comme une philosophie de vie. Mais de quoi s'agit-il vraiment ? Carine Coisman est une professionnelle de l'audiovisuel et la fondatrice d'une association en lien avec l'environnement. Elle réalise des films indépendants afin de promouvoir des idées nouvelles. Julien Lenoir est spécialisé dans les espaces naturels, le maraichage, le jardinage et la sensibilisation à l'environnement. Ensemble, pendant une année, ils ont parcouru 30 000 kilomètres par voies terrestres et traversé dix pays pour aller à la rencontre de populations soucieuses du respect de la tradition ancestrale et découvrir d'autres modes de vie. C'est cette expérience qu'ils vous présentent à l'occasion de cette projection qui sera suivie d'un échange avec les auteurs.





dimanche 21 mai

9h à 17h, île de Loisirs de Bois-Le-Roi

Vide Grenier

240 emplacements pour des exposants non professionnels, restauration salée et sucrée sur place (food trucks)

Inscriptions du 24 avril au 5 mai pour les habitants de Bois-Le-Roi au 01 60 59 18 18
Inscriptions du 9 au 12 Mai pour les habitants de la Communauté

d'Agglomération Pays de Fontainebleau au 01 60 59 18 18

Formulaire à télécharger sur www.ville-boisleroi.fr

Plus d'infos :

www.ville-boisleroi.fr rubrique agenda



dimanche 4 juin

Du 13 mai au 24 juin 2017
16h, Eglise Saint-Pierre, rue de Verdun, Bois-Le-Roi

« 18èmes Rencontres musicales ProQuartet en Seine-et-Marne, Festival de Musique de Chambre »

QUATUOR ZAÏDE (France) J. Haydn : Quatuor à cordes op.20 n°1 (1772)
Francesca Verunelli : Secondo Quartetto (2015) R. Schumann : Quatuor n°3 (1842)

Soutenu par le Mécénat Musical Société Générale, le Quatuor Zaïde, déjà primé à plusieurs reprises dans des concours internationaux, est en résidence à la Fondation Singer-Polignac. En 2014, il enregistre son premier disque sous le label « NoMad Music » en mettant à l'honneur les quatuors de Janacek et le Quatuor n°5 de Martinu, un programme audacieux à l'image de la forte personnalité qui se dégage de ce jeune quatuor féminin. En 2015, le quatuor se produit dans le cadre de la Nuit du Quatuor organisée par ProQuartet en partenariat avec le musée de l'Orangerie à l'occasion de la Nuit Blanche Paris 2015. Nommé « Rising Stars » 2015-2016 par la Philharmonie de Paris et ECHO (European Concert Hall Organisation), le Quatuor Zaïde effectue une tournée qui les mène dans vingt des salles les plus prestigieuses d'Europe. En avril 2017, le Quatuor Zaïde, encadrera le stage inter-écoles de musique de chambre en Seine-et-Marne organisé par ProQuartet auquel participeront des élèves du Trait d'Union.

Réservations et Informations :

01 44 61 83 68
reservation@proquartet.fr www.proquartet.fr



mercredi 21 juin

À partir de 19h, Espace Olivier Métra, Clos Saint Père

Fête de la Musique

- 19h Orchestre et Musiques Actuelles du Trait d'Union
- 21h The PathFinders : un quatuor décapant et survolté à la croisée du Rock'n'roll, de la Soul et du Rhythm & Blues. Depuis 2006, ils écument les scènes françaises en mêlant à leur répertoire influences personnelles et sérieux coup de polich à la musique des 50's et 60's. Et c'est réussi ! Li'l'OU et le trio infernal qui l'accompagne Julien Dubois (basse), Maxime Genouel (guitare), et Hugo Deviers (batterie) dynamitent les scènes partout où ils passent et retournent leur public !
- 22h30 Spectacle de Feu par la compagnie Macadam Zarba



vendredi 14 juillet

Ile de Loisirs de Bois-Le-Roi

Fête Nationale

Autorisations d'urbanisme mémo sur les dispositions

La commune de Bois-Le-Roi est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui s'applique sur tout le territoire. Avant de réaliser des travaux, il est nécessaire de connaître la zone dans laquelle votre terrain est situé. Le plan de zonage, ainsi que le règlement, sont consultables en ligne sur le site internet de la mairie.

Travaux dispensés de toute formalité :

- création d'une **surface de plancher** et/ou d'une **emprise au sol inférieure à 5 m²** (tels que les abris de jardin ou appentis),
- création d'une **piscine** dont la superficie du bassin est **inférieure à 10 m²**,
- tous travaux de **réparation ou d'entretien ordinaire**,
- création d'une terrasse **de plain-pied**.

Ces travaux doivent toutefois respecter le règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur dans la commune (implantation, aspect extérieur, hauteur, coloris...) même s'ils ne sont pas soumis à formalité.

Quelle autorisation pour quels travaux ?

Une **déclaration préalable de travaux** est nécessaire dans les cas suivants :

- nouvelle construction (garage, dépendance...) ayant pour résultat la création d'une **surface de plancher** ou d'une **emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m²**,
- **travaux sur construction existante (extensions)** : ce seuil est porté à **40 m²** si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU),
- construction **d'un mur** d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction **d'une piscine** dont le bassin a une superficie **inférieure ou égale à 100 m²** non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80 m,
- **travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une**

- construction** (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre ou suppression d'une fenêtre, pose de fenêtres de toit, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade...),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- **changement de destination d'un local** (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une **division foncière** notamment pour en détacher un ou plusieurs lots,
- **clôture** : réalisation d'une nouvelle clôture ou modification d'une clôture existante.

Formulaires à utiliser selon le cas

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes : **Cerfa n°13703*05**

Déclaration préalable - Construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions : **Cerfa n°13404*05**

Déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager : **Cerfa n°13702*04**

me : ons à respecter

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE LE SERVICE URBANISME DE LA MAIRIE SE TIENT À VOTRE DISPOSITION AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14 h à 17 h / Mercredi : de 9 h à 12 h

L'accueil téléphonique est assuré tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au **01 60 59 18 08**

IMPORTANT : Afin d'améliorer l'accueil au public, toute étude de dossiers ou d'avant-projet se fera UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS. Veuillez contacter au préalable le secrétariat du service urbanisme à cet effet.

Un **permis de construire** est exigé pour les travaux de plus grande importance :

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant et doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire :

- constructions ayant pour résultat la création d'une **surface de plancher** ou d'une **emprise au sol supérieure à 20 m²** (maison individuelle, garage, dépendance, abri à voiture non fermé...).

DÉFINITIONS

SURFACE DE PLANCHER

La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert sous hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, déduites éventuellement des éléments suivants : les embrasures des portes et fenêtres, les aires de stationnement, les combles non aménageables et autres éléments relatifs à l'habitat collectif.

EMPRISE AU SOL

L'emprise au sol d'un bâtiment est la superficie de sol qu'occupe la base de ce bâtiment. Tout bâtiment a une emprise au sol, elle est constituée de la surface du niveau de rez-de-chaussée et des éventuelles annexes mesurés hors œuvre (à l'extérieur des murs).

Formulaires à utiliser selon le cas

Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions :

Cerfa n°13406*05

Demande de permis de construire comprenant ou non des démolitions :

Cerfa n°13409*05

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

En zone urbaine d'une commune dotée d'un PLU :

- travaux ajoutant une **surface de plancher** ou une **emprise au sol supérieure à 40 m²** ;
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter **la surface totale de la construction au-delà de 170 m² mais ce seuil est susceptible de modifications ultérieures.**

ATTENTION : Le recours à un architecte

est obligatoire pour réaliser le projet architectural objet du permis de construire, sauf dérogations. Le seuil de recours à un architecte est fixé à 150 m² de surface de plancher créée pour une personne physique à partir du 1^{er} mars 2017 .

RAPPEL : Les démolitions sont soumises à permis de démolir sur la commune

Il faut alors utiliser le formulaire Cerfa **n°13405*04** – Demande de permis de démolir, s'il s'agit de la démolition d'une construction sans réalisation d'une autre construction. Si la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, les formulaires de demande de déclaration préalable et de permis de construire permettent également de demander l'autorisation de démolir.

Tous les formulaires sont téléchargeables à partir du site internet de la mairie ou sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Les nouveaux aménagements donneront une image renouvelée de l'entrée dans Bois-Le-Roi et amélioreront le bien-être des riverains.



EN COURS

L'avenue du 23 Août

LES TRAVAUX PORTENT SUR :

- la réalisation de deux cheminements piétons de chaque côté de l'avenue,
- la création ou la réfection d'espaces végétalisés le long de ces cheminements,
- une nouvelle disposition des places de stationnement, ayant une double fonction : suppression des stationnements sur les bas-côtés et ralentissement de la circulation,
- le déplacement du radar pédagogique vers le début de l'avenue du côté de l'entrée de la commune,
- la réalisation de supports en grès pour les panneaux d'entrée et de sortie de la commune,

- l'enfouissement des réseaux télécom et EDF,
- le changement des luminaires et de leur support et la mise en place d'un éclairage modulable par LED,
- le changement des bordures actuelles par des bordures en grès,
- la réalisation des entrées charretières, sur l'espace public, en pavé de grès,
- un élargissement de l'espace situé à proximité du transformateur de la place Canat.

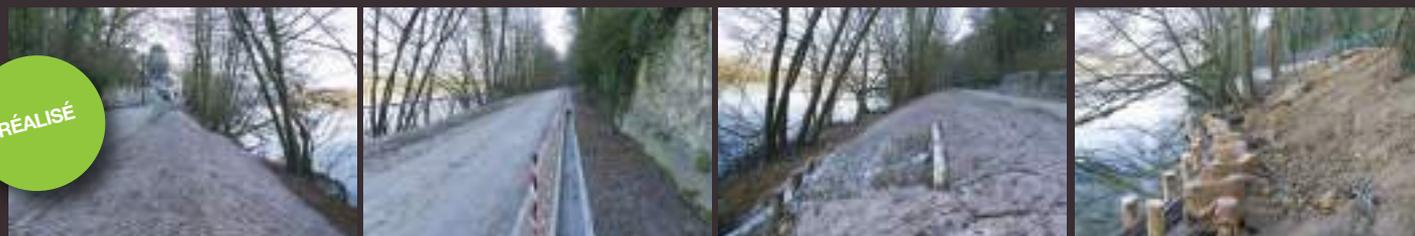
L'extension permettra de mettre en bonne place la stèle et d'entourer le transformateur d'arbustes.

LE DÉPLACEMENT DE LA STÈLE DU 23 AOÛT

Cette stèle commémorative de l'entrée des libérateurs dans Bois-Le-Roi en 1944, à l'étroit et peu visible là où elle est, sera mise en valeur sur la place Canat.

En parallèle, un arrêté est pris interdisant définitivement, et pas simplement pour la durée des travaux, la circulation des poids lourds de plus de 7 T 5 sur l'avenue du 23 août et ses prolongements que sont l'avenue Alfred Roll et Gallieni. Ces travaux ont été définis suite à une réunion de concertation avec les riverains qui s'est tenue le 18 mars 2016. Ils ont été confiés à l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

Quai de la Ruelle



RÉALISÉ

A la hauteur du passage en sous-bois, la consolidation d'une partie de la rive située quai de la ruelle endommagée lors des intempéries du printemps dernier, est achevée avec la

pose de pieux et de fascines, la plantation de saules, la collecte des eaux de ruissellement et la réfection de la chaussée. Parallèlement, des travaux d'entretien de la parcelle boisée

vont être réalisés. Rappel : la circulation est limitée aux seuls véhicules légers des riverains et aux services. Elle est strictement interdite aux poids lourds.

L'allée de Barbeau



L'allée de Barbeau, de l'avenue Paul Doumer à la partie se trouvant de l'autre côté de la rue Auguste Frot, va faire l'objet d'aménagements dans les prochains mois. Ces aménagements sont très attendus par les riverains et profiteront aussi à tous ceux qui empruntent cette rue notamment pour se rendre au collège. Les piétons pourront bénéficier d'un vrai trottoir aux normes. La sécurité aux carrefours sera renforcée. L'écoulement des eaux pluviales qui s'amassent trop souvent au point bas de la rue va être amélioré.

Deux réunions de concertation se sont tenues avec les riverains le 23 mai et le 4 novembre 2016.

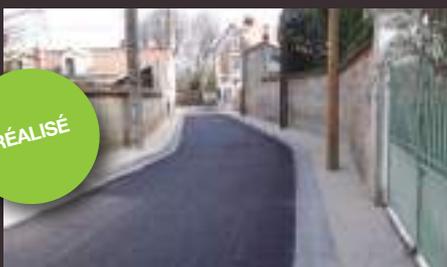
A la suite de ces réunions, il a été décidé :

- Le maintien du double sens
- L'installation de radars pédagogiques
- La création de plateaux surélevés au carrefour avec l'avenue Paul Doumer et avec la rue Auguste Frot
- Entre l'avenue Paul Doumer et le collège :
 - le bordurage de la rue des deux côtés et réalisation d'un trottoir côté pair avec le maintien du maximum d'espaces végétalisés des deux côtés
 - la réalisation de puits supplémentaires et d'une liaison avec la pompe de refoulement déjà en place
 - l'interdiction de stationner.

- Le drainage de la partie située entre la rue A. Frot et le lotissement des Grès.
- De nouveaux luminaires équipés de LED.
- Près du collège :
 - amélioration du paysage par la création d'un alignement d'arbres
 - création de nouveaux emplacements de stationnement pour les bus
 - aménagement du parking pour la dépose et la reprise des élèves.

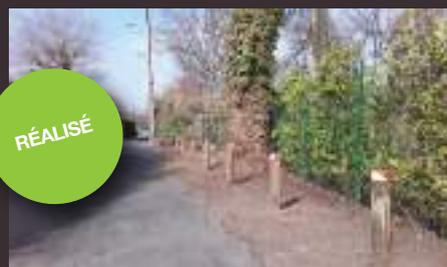
Actuellement, l'appel d'offre pour la réalisation des travaux est en cours. Les entreprises ont jusqu'à la fin février pour soumettre leurs propositions.

Rue de la Croix de Vitry



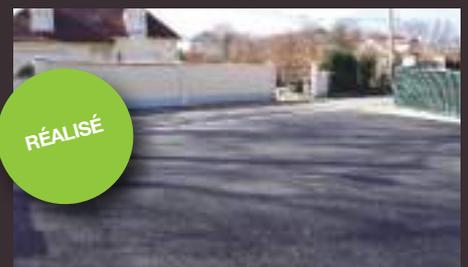
Réfection des bordures, des accotements et de la chaussée.

Rue Gustave Baudouin



Amélioration de la visibilité des piétons à la sortie du chemin des coureurs par l'installation de potelets supprimant les stationnements gênants.

Chemin des Ministres



Réalisation d'une aire de retournement pour les services publics à l'extrémité de cette rue en impasse.

La **Pyrale du Buis**



La pyrale du buis est un papillon parasite qui ravage les haies, bordures et topiaires de buis. Venu d'Asie et arrivé entre 2005 et 2008 en Europe, ce lépidoptère redoutable est actuellement présent dans la quasi-totalité de nos régions. La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est une espèce invasive car elle n'a en Europe aucun prédateur naturel et ses populations s'y développent donc de manière inquiétante. Durant cette année 2016, à cause des conditions météo particulières, elle a très fortement envahi tout le territoire français, en causant des dégâts catastrophiques sur les buis très anciens et les jardins à la française de châteaux historiques.

Comment la reconnaître ?

La pyrale du buis est un papillon nocturne de 36 à 44 mm d'envergure, aux ailes blanc et marron dont les reflets dorés ou irisés permettent de le distinguer d'autres papillons de nuit présents en France.

Les femelles pondent leurs œufs sur la face inférieure des feuilles de buis. Les chenilles de pyrale du buis sont vert clair ornées de stries longitudinales et de verrues noires. La tête est noire et luisante. Non urticantes, ces chenilles possèdent, outre leurs 3 paires de pattes, 5 paires de fausses pattes abdominales. Elles mesurent 35 à 40 mm au dernier stade de leur développement, juste avant la nymphose ("transformation" de la chenille en chrysalide).



Quels dégâts occasionne-t-elle ?

Plusieurs symptômes peuvent permettre de détecter une infestation de vos buis par ce parasite : les feuilles brunissent, sèchent et finissent par tomber ; et si l'on y regarde de plus près, on remarque la présence de cocons, de toiles et de fils de soie à la base des arbustes et sur les feuilles, ainsi que les chenilles. Leurs déjections, verdâtres à noires, sont également présentes sur le feuillage et au sol. La pyrale du buis est bel et bien là.

■ Quel est le cycle biologique annuel de la pyrale du buis ?

Les vols de papillons de pyrale du buis s'observent entre juin et octobre.

Deux à trois générations se succèdent dans l'année, avec des **pics de vols (et donc de pontes)** en **juin/juillet**, puis en **septembre**. Cependant, c'est dès le mois de mars que les attaques de chenilles ont lieu, car la dernière génération passe l'hiver dans des cocons, sur la plante et les chenilles en émergent en mars : les dégâts s'observent donc dès le début du printemps.

1 Courant février, les dernières larves de chenilles (nymphe) de la saison précédente **sortent d'hivernage et commencent à s'alimenter**. Elles ont passé l'hiver dans la face intérieure

d'une feuille dans une sorte de cocon fait de feuille et de soie blanche.

2 Dès mars, elles quittent leur cocon et recommencent à s'alimenter sur les feuilles. Fin mars ou début avril, la chenille **début sa nymphose** (transformation en papillon).

3 En mai, début de la période de vol et de reproduction. Cette première génération de papillon prend son vol fin mai, début juin. Les papillons sont **exclusivement nocturnes**.

4 En France, on constate **deux à trois générations par an**. Durant toute cette période, les différentes phases de la pyrale du buis vont cohabiter (Nymphes, chenilles, papillons).

5 La dernière génération passe l'hiver en l'état de jeunes chenilles logées dans des cocons.



■ Quels traitements existent ?

La lutte mécanique par prélèvement des chenilles non-urticantes peut être faite lorsque les buis, donc les chenilles, sont en faible nombre ou de petite taille.

Si les buis sont de petite taille et peu nombreux, il est possible d'envisager une lutte mécanique en coupant les parties de la plante infestées ou en enlevant manuellement les œufs, les chenilles vertes et noires et les chrysalides de la pyrale du buis. Ces dernières doivent être ensuite détruites par exemple en les écrasant ou en les brûlant.

Pour les haies de buis ou des buis de grande taille, on peut secouer ou frapper les buis avec un bâton. Les chenilles étant sensibles aux vibrations, elles tomberont au sol. Pour faciliter le ramassage, disposez au préalable un filet ou un tissu au pied des buis, pour les ramasser et les détruire ensuite.

Un autre moyen de contrôler l'infestation est de doucher les buis au jet d'eau sous pression, un jour de beau temps. Un jet puissant endommage les nids et les toiles et déloge les œufs, les chrysalides et les chenilles. Si cette solution n'est pas efficace à 100%, elle peut être parfois suffisante pour sauver quelques arbustes.

On peut combiner ces méthodes :

La lutte microbiologique en utilisant *Bacillus thuringiensis* en pulvérisation est efficace. Cette bactérie sera ingérée par les chenilles et provoquera leur mort en quelques heures. Il faut veiller à

une pulvérisation soignée et précise sous les feuilles de buis, puisque c'est là que se logent les chenilles de la pyrale. Il faut renouveler le traitement 10 jours après ou en cas de pluie.

Néanmoins, les successions de générations (de 2 à 3, voire 4) au cours d'une année, font que les traitements doivent être répétés au bon moment du cycle de reproduction, sinon, le résultat final sera à nouveau la défoliation totale de l'arbuste.

Une fois les chenilles éliminées (mécaniquement ou par traitement), de nouvelles feuilles apparaissent progressivement même sur des plants très affectés. Attention, en période de sécheresse, il faut penser à irriguer les plants défoliés.

Cette solution, intéressante et efficace, est considérée comme biologique mais n'est pas parfaite car elle n'est pas spécifique au traitement de la pyrale du buis et peut donc tuer d'autres chenilles. On peut limiter cet inconvénient en traitant seulement au bon moment en fonction du cycle de développement de la pyrale.

La lutte chimique conventionnelle : la tentation d'utiliser des produits très puissants par pulvérisation de produits chimiques comme les pyrèthres, la pyrèthrine et les pyrèthrinoides, est grande. Mais ces produits n'ont pas d'effet supérieur au *Bacillus thuringiensis* et leur impact sur l'environnement est nocif.

Il ne faut pas les utiliser car ils détruisent autant les abeilles, les papillons, les coccinelles, ... que les pyrales

Les recherches en cours : le Projet SaveBuxus 2014-2018

La lutte biologique par lâchers de parasites oophages et le piégeage phéromonal sont en évolution (Projet SaveBuxus).

Ce projet est un programme national pour mettre au point et évaluer les solutions de biocontrôle contre la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) et les maladies du dépérissement du buis (*Cylindrocladium buxicola*, *Volutella buxi*).

Le piégeage par phéromone du papillon de la chenille de la pyrale du buis

D'ores et déjà, on commence à pouvoir se procurer ces pièges à phéromones. Il s'agit d'un récipient contenant des substances volatiles

émises par l'insecte femelle ayant une action d'attraction sexuelle sur le mâle. Le piège rempli d'eau nous les papillons qui sont attirés par l'odeur des phéromones femelles. La période de piégeage peut s'étendre de mars à novembre selon les conditions climatiques de l'année et la région.

La période la plus forte en nombre de pyrales du buis se situe entre début juillet et fin septembre. La phéromone se place dans le réservoir et se remplace toutes les 3 à 6 semaines.

La mise en quarantaine ou la protection des buis encore sains :

De mars à octobre, dès que la présence des papillons est signalée dans un secteur, on peut placer un filet anti-insectes à mailles fines sur les buis qui ne sont pas encore touchés. L'usage du même filet placé sur un buis touché fera office de mise en quarantaine et évitera que des papillons nés dans le buis aillent pondre sur les buis voisins.

En cas de défoliation totale et de mortalité du buis :

Les plants largement infestés doivent être arrachés et brûlés, ou broyés en fines lamelles, ou soigneusement enterrés, mais ne doivent surtout pas être compostés à l'air libre en l'état. Par contre, ils peuvent être compostés après broyage, en recouvrant suffisamment les broyats pour éviter que d'éventuelles chrysalides en cours de mue puissent laisser échapper le papillon adulte.



Le Quai **Olivier Métra**

AMÉNAGEMENT Le quai Olivier Métra est une partie de l'ancien chemin de halage qui va de Melun à Samois. Ce chemin est un lieu de promenade très prisé et très fréquenté par les piétons et les vélos. Ce quai fait partie intégrante d'un itinéraire de grande randonnée qui fait le tour de l'Île de France. La véloroute européenne qui reliera Trondheim, en Norvège, à Saint Jacques de Compostelle, en Espagne l'emprunte aussi.

Renforcer la vocation piétons – vélos de ce chemin passe par des aménagements qui limitent la circulation automobile.

Il en est déjà ainsi du côté de Melun, sur la Rochette et sur le quai de la Ruelle. La circulation automobile sur le quai de la Ruelle y est limitée du fait que le quai de la Ruelle est une impasse.

Sur le quai Olivier Métra, les circulations douces doivent aussi être privilégiées.

- La signalisation a été revue dans ce sens.
- Deux barrières posées aux entrées du quai, l'une côté avenue Paul Doumer et l'autre côté de la place de l'île Saint

Pierre, sont fermées les week-end et jours fériés.

- La place de l'Île Saint Pierre reste accessible par la rue Aussavis et par la rue Demeufve dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.
- L'accès à la rue Poupart d'Avyl se fait uniquement à partir de l'avenue du Maréchal Leclerc.

Ces dispositions permettent à tous d'apprécier d'autant plus ce lieu de promenade et le paysage magnifique de la vallée de la Seine.

Un point sera fait après une année de mise en œuvre. Un bilan sera dressé au terme

d'une année qui permettra d'en tirer des enseignements.

Les riverains du quai Olivier Métra ont, dans leur très grande majorité, accepté les contraintes que cela représente pour eux et nous les en remercions. Les autres habitants de la commune ont pris progressivement l'habitude d'éviter de circuler en voiture sur le quai. C'est cette orientation que nous voulons conforter par ces dispositions. Elles auront aussi pour effet de rappeler à tous les automobilistes habitants ou non de la commune que le quai a pour vocation d'être un lieu de promenade et non une voie de transit.

Ces dispositions permettent à tous d'apprécier d'autant plus ce lieu de promenade et le paysage magnifique de la vallée de la Seine.



L'eau potable, 1 an... **et après...**

Une année intense : Saur, le nouveau délégataire est en charge de la distribution de l'eau potable à Bois-Le-Roi depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

A compter de 2017, les relevés de consommation réelle sont prévus en juin, une facturation intermédiaire basée sur une estimation de consommation aura lieu en janvier de chaque année. Saur a rapidement engagé des travaux afin de mettre en place des systèmes de détection de fuites : le réseau de distribution a été sectorisé, des débitmètres et des « oreilles de résonance » ont été posés. L'objectif est de réduire très nettement les déperditions d'eau potable occasionnées par les fuites sur le réseau de distribution.

Le contrat de délégation de service public signé avec Saur prévoyait une clause optionnelle de télé-relève des compteurs. L'opération aurait consisté à remplacer les 2540 compteurs existants par des compteurs dotés d'une tête émettrice. Le principe est simple : l'index de consommation est envoyé plusieurs fois par jour à quatre récepteurs postés sur quatre points hauts de la commune. Les relevés sont ensuite transmis quotidiennement depuis ces concentrateurs vers le siège de la Saur via GSM. La consommation individuelle est ainsi consultable à tout moment par l'utilisateur sur un site internet sécurisé.

La commission eau, constituée de membres issus de l'ensemble des groupes siégeant au Conseil Municipal, a unanimement considéré que les avantages de la télé-relève ne compensaient pas ses inconvénients et n'a pas validé l'option télé-relève, pour les deux raisons suivantes :

- ce service induit non seulement un coût supplémentaire à la charge du consommateur, calculé sur la base de sa consommation individuelle (0,11€ HT le M3) mais il est également applicable à l'ensemble des consommateurs, incluant ceux ne souhaitant pas en bénéficier.
 - ce type d'installation serait venu s'ajouter aux installations communicantes déjà existantes sur la commune (compteurs type Linky par exemple), avec pour incidence une nouvelle augmentation d'émissions d'ondes, quand bien même celles-ci sont de faible puissance.
- Rappelons par ailleurs que la loi Warsman de janvier 2010 interdit toute facturation au-delà d'un montant équivalent au double du montant moyen de consommation en cas de consommation anormale.

L'AVENIR

A noter qu'à partir de janvier 2018, la gestion de la distribution de l'eau devrait être transférée sans modification des clauses du contrat à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.



Protection et sécurité

Installation de la vidéo-protection

PILIER IMPORTANT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le projet de vidéo-protection a franchi en 2016 toutes les étapes administratives préalables à sa mise en place. Le marché pour l'installation sera donc prochainement lancé et vous pourrez observer les équipements courant d'année.

UNE SURVEILLANCE TRÈS ENCADRÉE

Les images filmées seront retransmises au centre de surveillance dont l'accès est très réglementé. Afin de préserver les libertés individuelles, les caméras filment l'espace public. Les principales caméras sont situées aux entrées et sorties de la ville. Elles permettront de traiter tout type d'incivilités dans le cadre d'une enquête de la police nationale.



Plan vigipirate : nouvelle posture

A la suite des attentats qui ont frappé la France et des dispositions législatives adoptées en 2016, le Premier Ministre a décidé d'adapter le plan VIGIPIRATE à la persistance d'un haut niveau de menace terroriste. Cette posture est entrée en vigueur le 30 novembre 2016. L'ensemble du territoire national est élevé au niveau sécurité renforcée - risque attentat.

Ce qui a changé : le code d'alerte du plan vigipirate a été modifié et comporte désormais trois niveaux de mobilisation qui se caractérisent par une signalétique spécifique.

ALERTE ARNAQUE

Soyez vigilants face à des individus qui se présentent à votre domicile (faux serruriers, faux policiers, faux élagueurs...) Refusez toute proposition, ne rappelez pas les numéros déposés dans vos boîtes aux lettres ou collés sur vos portes. Avertissez les personnes âgées, particulièrement vulnérables. Si vous avez le moindre doute, appelez la Police municipale ou la Police Nationale.

Nouveau poste de Police municipale

La Police Municipale emménage dans un nouvel espace entièrement réhabilité adapté aux besoins et aux effectifs dans le bâtiment adjacent à la Mairie. Adieu exigüité, inconfort, manque de lumière et humidité du demi-sous-sol situé derrière le bâtiment de la Mairie. Plus de visibilité, plus de fonctionnalité, une véritable permanence d'accueil du public enfin mise en place pour renforcer la sécurité des administrés et maintenir un niveau de tranquillité publique à Bois-Le-Roi régulièrement classé parmi les plus élevés de Seine-et-Marne.

Horaire de permanence au poste pour vos démarches : 14h-16h du lundi au vendredi

Les équipes mobiles patrouillent toute la journée.

En 2016, le taux de cambriolage a été maintenu à un niveau proche de celui de l'année 2015, en baisse de 30% par rapport à l'année 2014.

Cette baisse significative a été observée, malgré les agissements d'un jeune mineur, auteur de plusieurs vols avec effraction sur la commune, notamment sur des bâtiments publics (bibliothèque, crèche). L'enquête menée par la Police Nationale en coordination avec la Police Municipale a permis d'appréhender l'individu au terme d'une surveillance étroite de Bois-Le-Roi. La municipalité s'est d'ailleurs portée partie civile dans cette affaire afin d'obtenir des dommages et intérêts.

Soyez assurés de l'implication totale de la Police Municipale à vos côtés.





ASSOCIATION USB,
SECTION ARTS MARTIAUX
DE BOIS-LE-ROI

C'EST EN SEPTEMBRE 1969 QUE JEAN-PIERRE COULON S'INSTALLE AVEC SA FAMILLE À BOIS-LE-ROI, CHARMÉ PAR LE VILLAGE ET SA PROXIMITÉ AVEC LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU. D'EMBLÉE, IL EST SÉDUIT PAR LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE QUI RÉGNE SUR LA COMMUNE.

Jean- Pierre Coulon

Dès 1970 puis 1971, il inscrit ses deux garçons Bruno et Thierry au Judo, à l'USB Arts Martiaux, une section qui rassemble le Judo, l'Aïkido et le Karaté ; il y est aussitôt sollicité pour devenir trésorier, une fonction qu'il occupera jusqu'aux années 2000. Au décès de Jean ROUSSEAU, Président et fondateur de l'Association en 1966, Claude FALLON assurera la présidence et Jean-Pierre COULON, lui, sera nommé vice-président de 2000 à 2002 ; 2002, date à laquelle Claude FALLON disparaît aussi et où Jean-Pierre COULON, actuel Président, prend la relève. Aujourd'hui l'Union Sportive de Bois-Le-Roi regroupe 1400 licenciés, 11 sections et 25 salariés. Chaque nouvelle rentrée donne lieu à des moments de grande effervescence, de l'enregistrement des inscriptions, au suivi du règlement des cotisations, en passant par les remises en

banque, la délivrance des licences ou encore la gestion des salaires des professeurs... Depuis peu, l'USB a heureusement engagé une secrétaire qui vient en renfort trois demi-journées par semaine. Néanmoins, cette activité demande à Jean-Pierre un investissement bénévole quotidien d'au moins 1 heure par jour, voire 2 heures au moment de la rentrée. Il confie après 46 années de bons et loyaux services : *“Des bénévoles, on en trouve plus pour faire ce qu'on fait aujourd'hui. Je suis bloqué tout le mois de septembre, puis au mois de juin, pas question de penser aux vacances, il faut préparer la fête de fin d'année qui se déroule le 15 juin et réunit l'ensemble des sections et des élèves.”* Aujourd'hui retraité, Jean-Pierre se demande encore comment il parvenait à concilier son activité professionnelle de commercial et ses fonctions au sein de l'association ? Déjà remarqué en 2010, le Ministère de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des

Sports avait décerné à Jean-Pierre COULON la médaille de bronze des bénévoles ; le 3 novembre dernier, c'est la médaille d'argent qui est venue couronner ses 45 ans d'engagement, un record exceptionnel ! Mais pour ce bénévole, impliqué depuis tant d'années, la meilleure récompense reste encore d'assister à l'évolution de tous ces enfants, ceux qui commencent ceinture blanche et terminent ceinture noire. A l'image de ses propres enfants qui ont tous fait du judo : l'un a terminé ceinture noire 1er dan, le second est ceinture marron et sa fille est devenue ceinture noire à l'âge 16 ans. Il cite encore l'exemple de ce professeur de 33 ans qui a commencé sa formation à 5 ans, devenu ceinture noire 5ème dan, fidèle de l'USB, il enseigne à son tour aux enfants de 5 à 7 ans... Bravo et Merci Cher Monsieur COULON, le monde associatif peut s'enorgueillir de compter en son sein des personnalités aussi dévouées que vous !

avril

DIMANCHE 23 AVRIL

Premier tour des élections présidentielles

DIMANCHE 30 AVRIL



Journée Nationale du Souvenir des victimes et des héros de la déportation

11h Place Jeanne Platet avec la participation de la F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)

mai

DIMANCHE 7 MAI

Deuxième tour des élections présidentielles

juin

DIMANCHE 11 JUIN

Premier tour des élections législatives

DIMANCHE 18 JUIN

Deuxième tour des élections législatives



LUNDI 8 MAI

Commémoration de la fin de la guerre 1939-1945

Monument aux morts, rue de Verdun (horaire communiqué en avril sur www.ville-boisleroi.fr)

Mars

LES JARDINS DE LA DECOUVERTE



Les jardins de la découverte stimulent l'imagination, la curiosité, la créativité... Adultes et enfants peuvent participer à des activités créatrices, culturelles ou

manuelles, au gré des thématiques :

Période scolaire mars : « In english please »

Pour les enfants et les adultes qui veulent se familiariser avec l'anglais : le samedi matin ou le mercredi soir.

Plus d'infos : www.jardinsdeladecouverte.fr
06 50 25 95 79



LES CARRÉS POTAGERS BACOTS

Matinée Portes Ouvertes

Samedi 18 mars 2017 de 10h à 13h au 20 rue Louis Noir, entrée libre. Présentation et démonstration de taille d'arbres fruitiers. Présentation et démonstration de greffage d'arbres fruitiers.



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ANCIENS COMBATTANTS
D'ALGÉRIE (FNACA)
AVEC LA PARTICIPATION DE LA
MAIRIE DE BOIS-LE-ROI

Commémoration du 55^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

En hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Dimanche 19 mars 2017 à 11h.
Monument aux Morts, rue de Verdun.

LE TRAIT D'UNION

LE TRAIT D'UNION

■ **24 au 26 mars 2017**, Espace Multi Culturel de Chartrettes, 43 rue Georges Clémenceau, Chartrettes, entrée libre.

■ **Vendredi 24 mars :**
Concert des grands élèves à 20h00

■ **Samedi 25 mars :**
Concert des professeurs à 20h30

■ **Dimanche 26 mars :** Orchestre du Trait d'Union et audition élèves à 14h30

■ Exposition Ateliers artistiques les **24, 25 et 26 mars**, entrée libre.

Plus d'infos : <http://letraitdunion77.free.fr/>



Avril

LES JARDINS DE LA DECOUVERTE

Vacances de Printemps

■ « **L'exploration des 5 mondes** », stage de découverte de la langue anglophone et de sa culture.

■ « **3 jours, 5 sens** », pour les plus jeunes, de 3 à 4 ans, accompagnés ou pas d'un adulte.

Plus d'infos : www.jardinsdeladecouverte.fr
ou 06 50 25 95 79



USB LES P'TITS LOUPS

Vacances de Printemps

Du 3 au 7 avril 2017 au stade Langenargen
Stage multisports Vélo / Gym pour les enfants de 3 à 9 ans.

Plus d'infos : 06 72 52 00 34

Mai

LE TRAIT D'UNION

LE TRAIT D'UNION

Audition multi-classes

Samedi 13 mai 2017, à 18h au Clos Saint-Père, rue de Verdun, entrée libre.

Plus d'infos : <http://letraitdunion77.free.fr/>

USB RANDO POUR TOUS LES AMIS DE MUSIDORA



2 associations autour d'une Randonnée : Musidora à Bois-Le-Roi

Dimanche 14 mai 2017 après-midi.
Ouvert à tous.

Plus d'infos :

<http://lesamisdemusidora.blogspot.fr/>

<http://randopourtous-boisleroi.org/>

Tél : 01 60 66 30 41

musidora.boisleroi@gmail.com



6^{ème} festival of Europe : La bande Dessinée en Europe

Samedi 27 et dimanche 28 mai
Ile-de-Loisirs

En 3 ans...

Nous nous sommes investis dans l'intercommunalité (CCPS) :

- Accélération du programme de déploiement de la fibre optique
- Rénovation de la passerelle et éclairage du pont
- Toute récente restauration des berges
- Acquisition de terrains rue des Sesçois pour créer un pôle de santé et renforcer l'offre de soins
- Poursuite des journées Oxygène dès début 2017 par la nouvelle communauté d'agglomération...

Pourtant privée des précieuses ressources fiscales de Samois (partie en 2013 dans un climat de forte tension), la CCPS affiche fin 2016 une santé financière au-dessus de toute critique.

Les élus de la majorité s'attachent à remplir le mandat qui leur a été confié. Ils réalisent les projets d'aménagement des rues et bâtiments publics et mettent en œuvre les améliorations des services tant attendus par les Bacots.

Nous laissons propos insidieux et attaques personnelles à d'autres.

LISTE ESPRIT BACOT

2014-2016 : le Maire de BLR entre en guerre contre Fontaine-le-Port et provoque la dissolution de la CCPS et notre rattachement à Fontainebleau.

M. Mabile termine son mandat de Président sans regarder à la dépense : achat de deux terrains (564 000 €) et nouvel emprunt (600 000 €).

Face à son refus de solder les comptes de la CCPS, le Préfet convoque le Maire de BLR.

2017 : nouvelle interco

Aucune préparation sur la reprise par BLR de la compétence jeunesse. Quid des Journées Oxygène ?

Aucune assurance sur les nouvelles compétences (aire d'accueil des gens du voyage, politique de l'habitat).

Quid de l'avenir des terrains achetés en 2016 ?

Le Maire ne se préoccupe que de sa future vice-présidence et de ses délégations.

Plutôt que de s'occuper de l'intérêt des Bacots, le Maire se perd en... Mabilionades !

Vos élus au conseil municipal de Bois-Le-Roi

David Dintilhac, Nathalie Vinot, Michel Lefèvre, Eloïse Langlois, Catherine Bettinelli, Matthieu Richy-Duretteste

Blog : touspourboisleroi.blogspot.fr

Mabilionades : notre maire verse dans l'argument d'autorité. Le martial « qui est le maître ? » résonne dans les mémoires. On aurait pu en rester aux coups de menton inconséquents mais il ose tout (c'est ainsi qu'on le reconnaît) et persiste à violer lois et décrets. Après avoir cumulé les signatures illégales de contrats, J Mabile amplifie ses abus de pouvoir. C'est désormais le chantier de l'avenue du 22/08 qui est illégalement engagé pour plus de 463 k€ sans délibération du Conseil non informé.

Avoir torpillé toute alternative à l'adhésion de BLR à l'interco bellifontaine, notre mai(t)re n'a de cesse de complaire à M. Valletoux afin de pérenniser ses revenus en obtenant de lui une place de Vice-Président. Le ma(i)tre s'est choisi un maître (en l'occurrence un double maître). Gageons que notre épargne accumulée par sur-fiscalisation et sous-investissement chroniques servira à financer le Grand Parquet (dont nous n'avons rien à cirer).

Avec Vous À BLR
R. BONY, S. BLAIS

Mabilionades : On se demande encore pourquoi notre mai(t)re a réduit de moitié la subvention du Football Club bacot, bien incapable qu'il est de justifier l'injustifiable sinon que de compenser les intérêts à débours de l'emprunt de 500 k€ allégrement souscrit sans nécessité ni mise en concurrence. La majorité municipale pense que BLR dispose d'une telle abondance de ressources que le gâchis ne se verra pas.

Notons que le FCB a été plusieurs fois labellisé pour la qualité de son action éducative et civique vers la jeunesse.

Cette politique municipale est dangereuse, elle assassine le lien social.

F CARDONA, I CARDONA



naissances

OCTOBRE

BULLERYAHEN Maël, Philippe, Didier, le 03/10/2016
 COLLONGE Noa, Jean, Léon, le 07/10/2016
 LASHERMES Diane, Corinne, Anne, Nadine, le 10/10/2016
 GUITANGUI MBIA Alice, Michelle, le 20/10/2016
 FABRE Raphaël, le 25/10/2016
 DA COSTA Léandre, Bernard, Carlos, le 27/10/2016
 VIGNEAU Tom, Jules, Alix, le 30/10/2016

NOVEMBRE

SOULLIER Anne-Aurore, Sophie, Marie, le 04/11/2016
 LECLERC Hanaë, Rose, Béatrice, le 26/11/2016

DECEMBRE

PILARD Macéo, Laurent, Alain, le 06/12/2016
 PILARD Marcel, Laurent, Alain, le 06/12/2016
 BARCELO HERMANT Hugo, Fabien, le 08/12/2016
 LEMARCHAND James, Philippe, François, Garibaldi, le 17/12/2016
 FÉNART LABETOULE Louise, Inès, Emma, le 20/12/2016

CHOPPLET CHESNEAU Gabriel, Louis, Isatis, le 28/12/2016

JANVIER

MECHALI MOUSSOURS Kim, Leland, le 14/01/2017
 CADET Maddalena, Nathalie, Marie, le 22/01/2017
 DE ROQUEFEUIL Augusta, Mathilda, Marie, le 23/01/2017
 GAUDOUT LE GOFF Jessy, Hélène, Béatrice, le 24/01/2017

mariages

NOVEMBRE

FRAÏSSE Jordane Patricia Reine et OSAER Fabrice Gérard, le 12/11/2016

décès

OCTOBRE

BARTOLO Pierre (86 ans), le 01/10/2016
 SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, ép. PERROT Francine Claude (88 ans), le 08/10/2016

ADNOT Yves Abel Alcide (69 ans), le 13/10/2016
 GUTOWSKI Witold (90 ans), le 28/10/2016

NOVEMBRE

LAGARDE Jacques, Marcel, Henri (91 ans), le 01/11/2016
 CHIELENS ép. MAHIEUX Geneviève, Françoise, Marie (95 ans), le 06/11/2016

DECEMBRE

GUEGANTON Olivier (43 ans), le 04/12/2016
 VEYRAC ép. MANIER Ginette, Marie, Rose (92 ans), le 06/12/2016
 VEKHOFF Georges (92 ans), le 15/12/2016
 PULIDO Samuel (5 ans), le 15/12/2016
 BONNEROT Marguerite, Emilienne (93 ans), le 8/12/2016
 NIVAL ép. GOURINAL Paule, Blanche (86 ans), le 13/12/2016
 BESTEL Michel, Auguste, Albert (80 ans), le 17/12/2016
 ROUCH Pierre, Marie, Jean (87 ans), le 22/12/2016

JANVIER

LECLERC ép. BOUCHOT Catherine, Pauline (95 ans), le 13/01/2017
 HAESE André, Alphonse, Henri (92 ans), le 29/01/2017

Espace Multiculturel
de Chartrettes, 43 Rue Georges Clémenceau

Vendredi 10 mars

20h30

Irish dance music show
Slán Irish Dance Company

«Not just married»



Réservation billetterie Service Culturel
Mairie de Bois-le-Roi, 4 avenue Doumer 01 60 59 18 18
Adulte 10 € / Enfant de 12 à 16 ans 5 €
Gratuit pour les de moins de 12 ans et les personnes en recherche d'emploi.

www.ville-boisleroi.fr OU www.mairie-chartrettes.fr



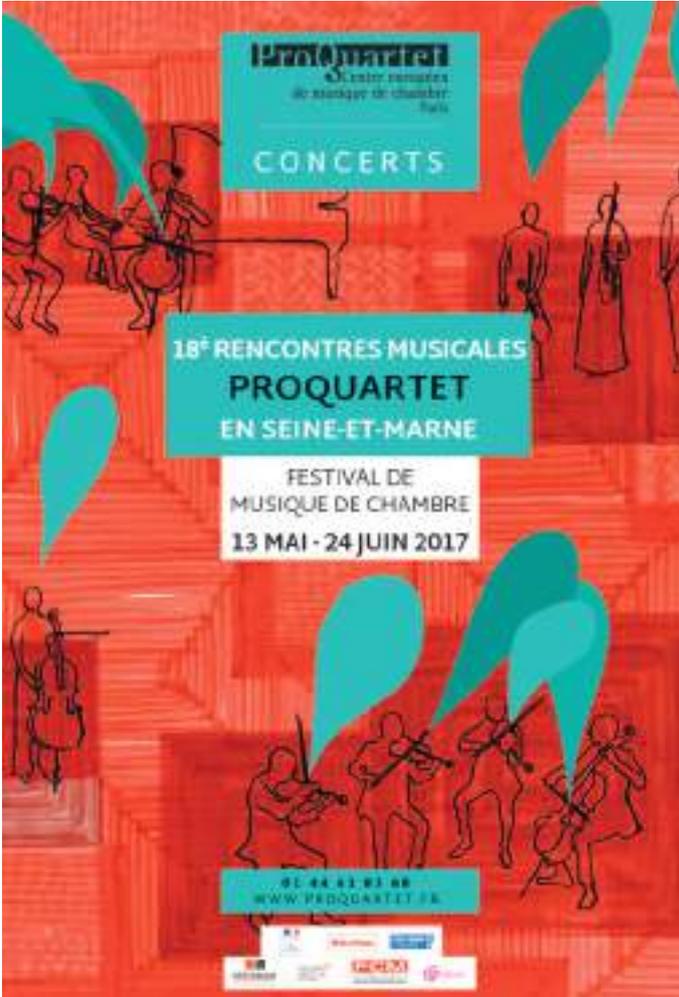
Centre culturel de musique de chambre Bois-le-Roi

CONCERTS

18^e RENCONTRES MUSICALES
PROQUARTET
EN SEINE-ET-MARNE

FESTIVAL DE
MUSIQUE DE CHAMBRE
13 MAI - 24 JUIN 2017

01 44 43 93 98
WWW.PROQUARTET.FR



FÊTE DE LA MUSIQUE



MERCREDI 21 JUIN

19 HEURES, ESPACE OLIVIER MÉTRA-CLOS SAINT-PÈRE, AVENUE FOCH, BOIS-LE-ROI

ORCHESTRE ET MUSIQUES ACTUELLES DU TRAIT D'UNION
THE PATHFINDERS 50'S AND 60'S ROCKIN'SOUL

SPECTACLE DE FEU PAR LA COMPAGNIE MACADAM ZARBA



« Regards sur le Monde »
film documentaire/débat



Permaculture
la voie de l'autonomie
Carine Coisman et Julien Lenoir

Espace Multiculturel
de Chartrettes, 43 Rue Georges Clémenceau

Vendredi 19 mai 20h30

Entrée libre sur réservation

Mairies de Bois-le-Roi 01 60 59 18 18
Espace Multiculturel de Chartrettes 01 64 81 32 32
Infos www.ville-boisleroi.fr OU www.mairie-chartrettes.fr